

7 juillet 2010

N° 19 – 2010

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Vincent Foucart / Géraldine Fontaine

+33 (0)1 46 98 73 17

Communications and Public Affairs

Antonio Moretti

+44 (0) 203 207 8562

Investor Relations

Jean-Charles Simon est nommé Directeur des affaires publiques et de la communication et Chief Economist de SCOR

Jean-Charles Simon est nommé à compter du 19 juillet 2010 Directeur des affaires publiques et de la communication (Head of Group Communications and Public Affairs) et Chief Economist de SCOR.

Il succède à Sylvain Fort - qui a quitté le Groupe - dans son rôle de Directeur des affaires publiques et de la communication, et à Philippe Trainar - qui est devenu Chief Risk Officer et membre du Comité Exécutif en avril 2010 - en tant que Chief Economist.

Cette nomination s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonctions transversales du Groupe engagée en janvier 2010.

*

* *

Jean-Charles Simon, 40 ans, jusqu'à ce jour Directeur des affaires publiques et économiques de Groupama, est diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaë) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP Paris). Il a été trader de produits dérivés actions chez Dresdner Kleinwort Benson à Paris et à Londres (1997-1998), Directeur des études du Rassemblement pour la République (RPR, 1998-1999), conseiller du Président puis Directeur des affaires publiques de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) de 1999 à 2003, Directeur de l'Association française des entreprises privées (Afepe) de 2004 à 2008 et Directeur général délégué du Mouvement des entreprises de France (Medef, 2008-2010). Il est par ailleurs administrateur indépendant du groupe Hi-Media depuis 2005.

*

* *

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société Européenne au capital

de 1 457 885 613,93 euros

7 juillet 2010

N° 19 – 2010

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2010 sous le numéro D.10-0085 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Européenne au capital
de 1 457 885 613,93 euros